

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase, tenue le mercredi 15 décembre 2021, à 19 h 31, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Yves Monast et Guy Leroux tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Robert, maire.

Assiste également à la séance, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

CONSTAT DE CONFORMITÉ

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du conseil conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

D. 2021-12-207 **DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES DES ÉLUS-DÉPÔT ANNÉE 2021**

La directrice générale mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre public des déclarations des dons et autres avantages reçus par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, pour l'année 2021.

AM 2021-12-208 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR FIXER LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE 2022**

Madame la conseillère, Ghislaine Lussier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement pour fixer les différents taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice 2022;

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

Rés. 2021-12-209 **ADOPTION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité qu'à la suite des recommandations du comité personnel, les salaires et conditions de travail des employés, pour l'année 2022, soient adoptés.

Monsieur le maire et les membres du comité personnel sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

Rés. 2021-12-210 **ADOPTION DES COMPTES AU 15 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes payés et à payer pour la période du 1^{er} au 15 décembre 2021, au montant 353 746,46 \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Que ce bordereau portant le numéro 2021-12-211 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2021-12-211 **RÉCEPTION ET PAIEMENT - RÉTROCAVEUSE JCB**

CONSIDÉRANT la municipalité a procédé à l'achat d'une rétrocaveuse de marque JCB, modèle 4CX-15, année 2021 par sa résolution 2021-04-046 adoptée le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT la livraison de la rétrocaveuse ce 15 décembre 2021 et le paiement dû au moment de la livraison;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la rétrocaveuse au montant de 165,444.45 \$ à Bossé et Frère inc., selon le contrat et la résolution 2021-04-046.

QUE la municipalité peut conserver la rétrocaveuse 2011 JCB 3CX14 jusqu'au 3 janvier 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

Rés. 2021-12-212 **EMBAUCHE - ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées avec les candidates retenues;

CONSIDÉRANT la rencontre avec le comité personnel et le rapport administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Kim Lavoie, au poste d'adjointe administrative, selon la politique salariale et les conditions du guide de l'employé;

Son entrée en fonction est fixée au 10 janvier 2022, avec une période de probation de trois mois à compter de cette date;

Monsieur le maire est autorisé à signer les documents pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

Rés. 2021-12-213 **EMBAUCHE - JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste journalier opérateur aux travaux publics;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées avec les candidats retenus;

CONSIDÉRANT la rencontre avec le comité personnel et le rapport administratif du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Oscar Soraca, au poste de journalier aux travaux publics, selon la politique salariale et les conditions du guide de l'employé;

Son entrée en fonction est fixée au 10 janvier 2022, avec une période de probation de trois mois à compter de cette date;

Monsieur le maire est autorisé à signer les documents pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est mise à la disposition du public.

Rés. 2021-12-214

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu que la séance soit levée à 19 h 39.

ADOPTÉE

M. Alain Robert
Maire

Mme Johanne Beauregard
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Alain Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Robert, maire